Dans les cantons

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **- (1997)**

Heft 96

PDF erstellt am: **30.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les écoles romandes réforment l'orthographe

Les écoliers romands ne seront bientôt plus pénalisés s'ils écrivent piqure au lieu de piqûre, opèrer pour opérer. La réforme de l'orthographe adoptée s'inspire des propositions faites en France en 1990… et qui étaient restées sans suite dans l'Hexagone. À l'époque, les rectifications préconisées par le Conseil supérieur de la langue française avaient provoqué un véritable tollé. L'Académie française les avait acceptées dans un premier temps pour revenir sur sa décision quelques mois plus tard. En Suisse, la Conférence des directeurs de l'instruction publique a constitué, en 1992, la Délégation à la langue française (DLF), chargée d'élaborer un document sur les rectifications orthographiques de 1990. La réforme qui résulte de leurs travaux porte sur un peu plus de 2 000 mots, dont seulement 30 seraient d'usage courant.

BERNE

Incendie dans la vieille ville

Un important incendie s'est déclaré dans la Junkerngasse, en vieille ville de Berne. Le feu s'est étendu aux combles de cinq immeubles patriciens du XVIIIe siècle, du 33 au 41 de la Junkerngasse, à proximité du siège de la municipalité. Quelque 35 habitants ont été évacués, plus de 200 pompiers sont intervenus. Un habitant a péri dans cet incendie. Les dégâts sont estimés entre 15 et 20 millions de francs suisses.

Rien à voir toutefois avec le terrible incendie qui a embrasé Berne en 1405 : 600 maisons avaient alors brûlé, et près d'une centaine de personnes avaient péri. Le feu, attisé par une forte bise, s'était propagé dans tout le centre avant de descendre vers les habitations des bords de l'Aar. Après la catastrophe, les autorités exigèrent que la reconstruction soit faite en pierre et que les toits soient recouverts de tuiles et non plus de bardeaux.

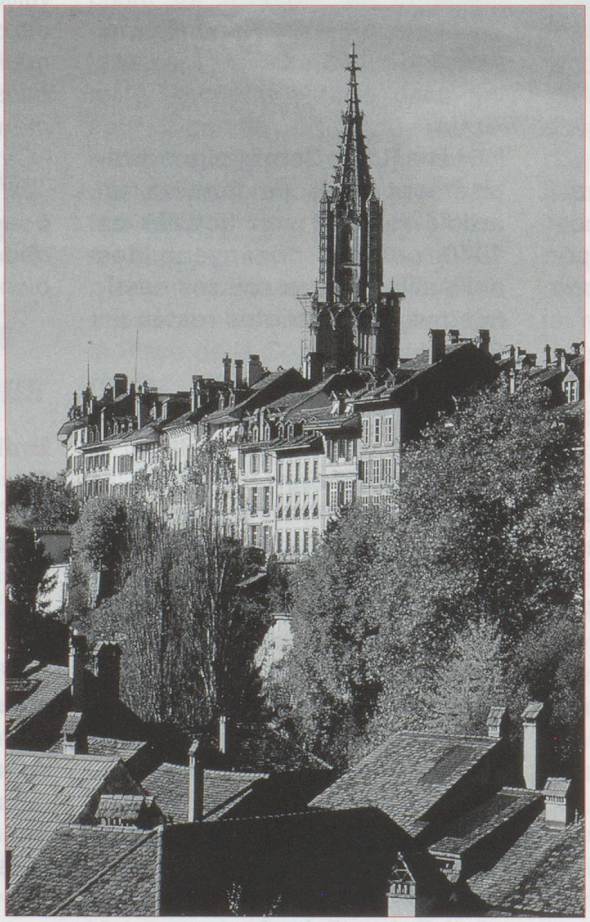

Berne, vue sur des immeubles de la Junkerngasse et sur la Cathédrale. (Photo Tourisme Suisse)

FRIBOURG

Billens et Hennens s'unissent

Dès le 1er janvier 1998, la Glâne comptera une commune de moins. Billens et Hennens ne faisant plus qu'un village de 500 âmes. Après trois ans d'étude, d'analyse et de préparation, les citoyens ont donné leur accord à ce rapprochement. C'est au café de l'Union, à Billens, que tous se sont finalement retrouvés pour fêter ce moment historique. Outre un nouveau blason intégrant les caractéristiques des deux communes, Billens-Hennens recevra un subside d'encouragement que le Conseil d'État a fixé à 650 000 francs suisses. Une somme qui devrait être investie dans des travaux routiers, la défense incendie, des bâtiments scolaires…

Selon la convention adoptée, les actifs et les passifs seront repris par la nouvelle commune. Les deux conseils communaux n'en formeront plus qu'un, comprenant ainsi dix conseillers jusqu'à ce que les démissionnaires, non remplacés, rétablissent l'équilibre de cinq membres, au plus tard en 2001.

GENÈVE

La manne des déchets

Genève vient de décrocher un important marché, celui du retraitement des déchets ménagers vaudois et fribourgeois. L'accord intercantonal, mis au point sous les auspices de l'Office fédéral de l'environnement, permettra enfin à l'usine de retraitement de Cheneviers, actuellement sous-utilisée, de tourner à plein régime. Cette disposition aura pour première conséquence un abaissement du prix de retraitement des déchets, qui pourrait passer de 215 à 30 francs suisses la tonne. La disparition des décharges, prévue par Berne pour l'an 2000, impose aux cantons de procéder au retraitement des ordures ménagères. Pour le moment, la plupart des usines existantes se trouvent en état de surcapacité, et les accords intercantonaux de ce type devraient se multiplier. Mais à terme, d'ici dix ou quinze ans, il est probable que chaque canton devra investir dans ses propres installations de retraitement.

LUCERNE

Plan d'assainissement draconien

Le Gouvernement lucernois veut une réforme radicale pour assainir les finances cantonales. Dans le projet « Lucerne '99 », il propose de ramener le Grand Conseil de 170 à 100 députés, et le Conseil d'État de 7 à 5 membres. Le Gouvernement souhaite également diviser

par deux le nombre de communes, en encourageant les communes de moins de 3 000 habitants à fusionner. De plus, la Cour suprême et du Tribunal administratif devraient se voir dotés d'une administration commune, ce qui permettra la suppression de 400 postes. L'objectif visé est l'économie de 100 millions de francs suisses par an. L'ensemble de ces mesures devrait s'échelonner jusqu'en 2004/2008.
Les privatisations totales de l'assurance immobilière du canton, partielle de la Banque cantonale, devraient rapporter 200 à 300 millions de francs suisses. Cette somme devrait être affectée au remboursement de la dette du canton de Lucerne, qui atteint 1,25 milliard. Il est également envisagé de fermer la Haute École de Lucerne.

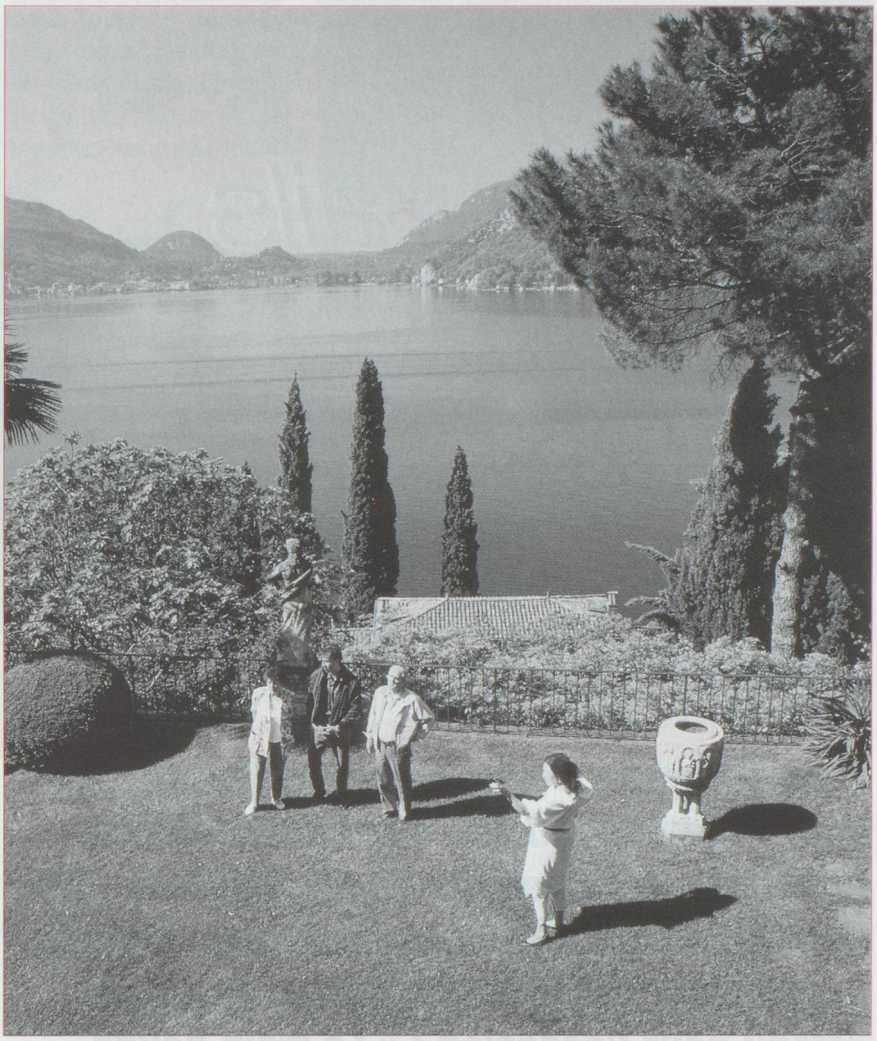

Le parc du château de Morcote. (Photo SVZ/F. Pfenniger)

VAUD

Lausanne hérite d'une bibliothèque

L'année dernière décédait à Madrid le marquis de Balbueno. Ce diplomate espagnol de haut rang, chevalier de l'Ordre de Malte, a légué sa bibliothèque au canton de Vaud. Le noble Espagnol consacrait sa retraite à sa passion de l'héraldique et de la généalogie, se rendant souvent à Lausanne pour y consulter les ouvrages de la Bibliothèque cantonale universitaire (BCU).
Silvio Corsini, conservateur de la Réserve précieuse, c'est-à-dire des livres rares que possède la BCU, s'est rendu à Madrid pour trier la collection du marquis de Balbueno. Sur les quelque 5 000 ouvrages légués, il en a retenu 300, parmi lesquels un armorial du siècle dernier peint à la main, et des livres des XVIIe et XVIIe siècles traitant de l'histoire ou des blasons des familles princières d'Europe et des Grands d'Espagne. Une fois arrivés à Lausanne, ces livres seront exposés à la Bibliothèque de Dorigny. Les livres rares rejoindront ensuite la Réserve précieuse, un local climatisé où règnent les conditions idéales de chaleur, d'humidité et de lumière. Principalement constitué par des legs, le Département des livres précieux de la BCU s'enrichit ainsi pour la seconde fois grâce à la générosité d'un donateur étranger. En 1954, un bibliophile napolitain, le baron Giuseppe d'Ayala Valva, avait légué 11 000 volumes à la BCU.

TESSIN

Permis de séjours spéciaux

Les étrangers fortunés qui veulent s'établir au Tessin -principalement des Italiens et des Allemands- sont de plus en plus nombreux. Sachant que le canton en tirerait des avantages non négligeables, le Gouvernement tessinois a demandé à Berne un assouplissement de l'octroi des permis de séjour afin d'accueillir davantage de ces retraités aisés. Dans certaines communes, les rentrées fiscales émanant des résidants étrangers représentent plus de la moitié des impôts communaux.
Le Conseil d'État a formulé cette requête dans le cadre de la révision de l'ordonnance fédérale limitant le nombre des étrangers. Cette loi a déjà fait perdre au canton de très bons contribuables. Récemment, une comtesse suédoise et un important industriel italien qui voulaient s'établir à Gentilino ont dû renoncer à leur projet.
Dans une lettre adressée récemment au Conseil fédéral, le Conseil d'Etat tessinois propose que des permis de séjour spéciaux soient accordés aux étrangers de moins de 60 ans qui n'exercent pas d'activité lucrative en Suisse. La nouvelle limite d'âge serait fixée à 50 ans. Il demande également de ne plus interdire à ces personnes d'exercer un travail à temps partiel dans leur pays d'origine.